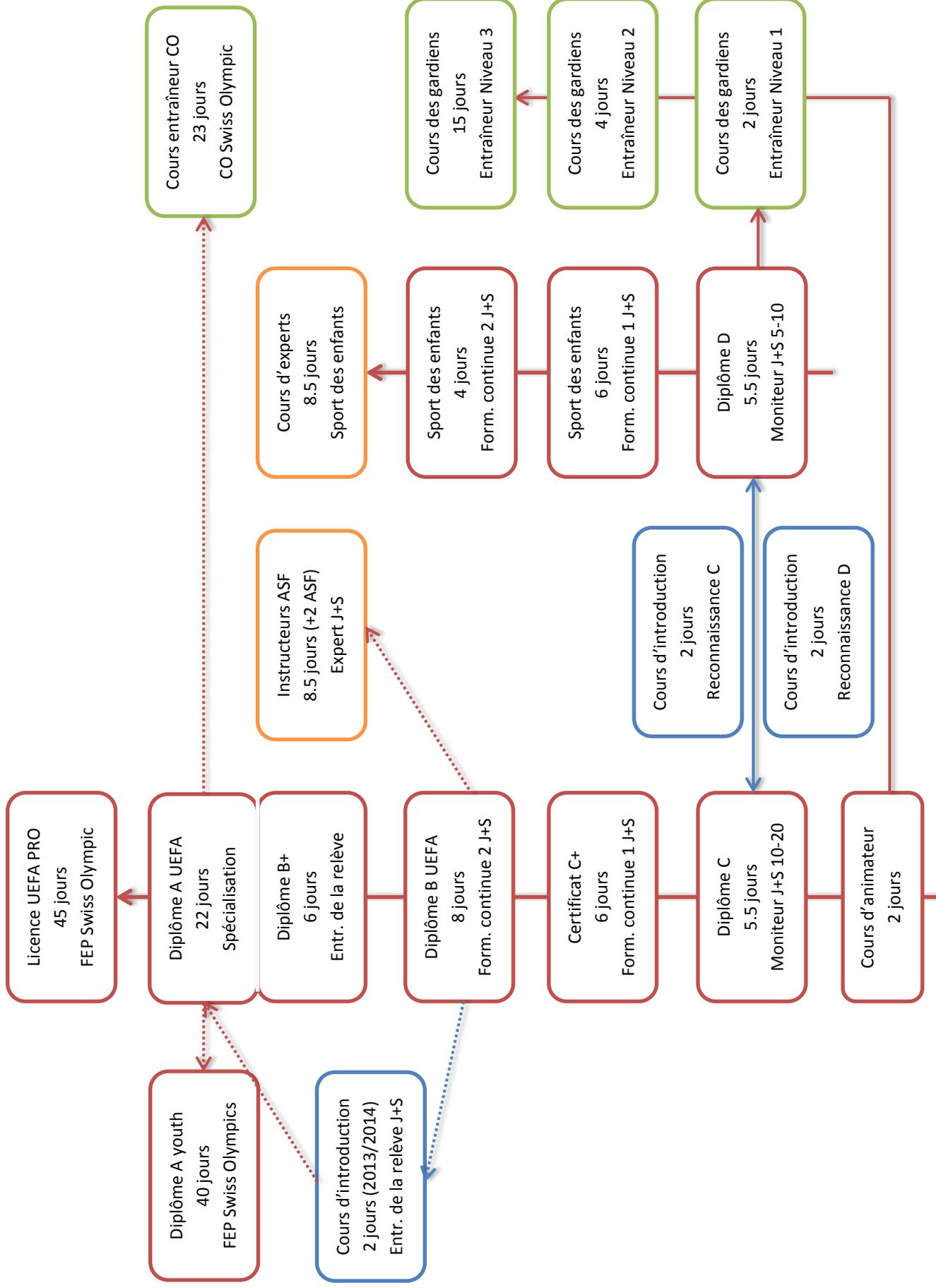


## STRUCTURE J+S

## REGLEMENT

## PRESCRIPTIONS

## JOUEUR NATIONAL



**Edition 2013**

**Règlement des entraîneurs**

### 1. Principe de base

Il appartient au Département Technique de l'ASF (DT) de promouvoir et de surveiller la formation, l'emploi et l'activité de tous les entraîneurs employés par l'ASF, ses clubs et des associations régionales (art.42, ch. 2 des statuts).

### 2. Les dénominations « entraîneur, moniteur, animateur » comprennent également « entraîneuse, monitrice, animatrice »

### 3. Formation / Certificat / Validité

La formation de l'ASF étroitement liée avec Jeunesse & Sport (J+S) comprend les degrés suivants :

Degré de formation	Diplôme et Certificat	Champ de validité
Cours d'animateur pour le football des enfants Sport des enfants	Diplôme d'animateur pour le football des enfants Diplôme D	Juniors E, F et G, école de football
Cours du diplôme C Cours Moniteur J+S	Diplôme C ASF Moniteur J+S	3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> ligue des actifs Juniors A, B, C et D Femmes 1ère et 2ème ligue
Cours d'entraîneur C+	Certificat C+	Juniors A/B/C CCJL
Cours du diplôme B	Diplôme B ASF Licence UEFA B	2 <sup>ème</sup> ligue interrégionale / 2 <sup>ème</sup> ligue régionale
Cours du diplôme B+	Diplôme B + Entraîneur de la relève J+S	Label préformation M-14/15 FOOTECO M12 / 13 Sélections régionales garçons Femmes : LNB / M-18 / M-16 et sélections régionales
Cours du diplôme A	Diplôme A ASF Licence UEFA A	1 <sup>ère</sup> ligue Promotion et 1 <sup>ère</sup> ligue Classic Assistant Super League Assistant Challenge League M-18B / M-16 Femmes LNA
Cours A+	Diplôme UEFA Youth	Equipes Espoirs SFL et M-18
Cours d'instructeur Cours d'expert J+S	Instructeur ASF Expert J+S	Formation des entraîneurs
Cours licence Pro UEFA	Licence UEFA PRO	Super League Challenge League
<b>Cours spéciaux</b>		
Gardien niveau 1	Entraîneur des gardiens 1	3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> ligue des actifs Juniors CCJL et régionaux Sélections régionales M-13 Femmes :LNB / M-18 / Sélections régionales
Gardien niveau 2	Entraîneur des gardiens 2	Label préformation M-14 / 15 FOOTECO M-12 / M-13 1 <sup>ère</sup> ligue Promotion et 1 <sup>ère</sup> ligue Classic, 2 <sup>ème</sup> ligue interrégionale et 2ème ligue régionale / Sélections régionales M-13 Femmes LNA
Gardien niveau 3	Entraîneur des gardiens 3	SFL Label formation M-16 à M-21
Condition physique	Préparateur physique ASF	SFL Responsable CO dans les labels du football d'élite

#### 4. Conditions d'admission et d'examen

Le DT/ASF édicte les instructions y relatives

#### 5. Perfectionnement et renouvellement des diplômes

Les entraîneurs de tous les degrés doivent se perfectionner. Les conséquences de la non-respect de ces dispositions sont réglées dans la partie « prescriptions d'exécution du règlement ».

#### 6. Engagement d'entraîneur

6.1 les clubs doivent recruter des entraîneurs bien qualifiés.

Pour les catégories de jeu suivantes, les entraîneurs responsables engagés devront être en possession du diplôme correspondant :

Catégorie de jeu	Diplôme
Super League	Licence UEFA Pro
Challenge League (dès 2013-2014)	Licence UEFA Pro
Equipes Espoirs SFL et M-18	Diplôme UEFA Youth
1 <sup>ère</sup> ligue Promotion et 1 <sup>ère</sup> ligue classic Assistant Super League / Assistant Challenge League M-18B / M-16 Femmes : LNA	Diplôme A ASF / Licence UEFA A
Label préformation M-14 / M-15 FOOTECO M-12 / M-13 Sélections régionale garçons M-13 Femmes : LNB, M-18 / M-16, sélections régionales M-13 / M-15	Diplôme B+ / Entraîneur de la relève J+S
2 <sup>ème</sup> ligue interrégionale / 2 <sup>ème</sup> ligue régionale	Diplôme B ASF / Licence UEFA B
Juniors A / B / C CCJL	Certificat C+
3 <sup>ème</sup> ligue des actifs 1 <sup>ère</sup> /2 <sup>ème</sup> ligue féminines	Diplôme C / Moniteur J+S
SFL (dès 2013-2014) Label formation football d'élite dès 2014-2015	Diplôme d'entraîneur des gardiens – Niveau 3
Label préformation M-14 / M-15 dès 2013-2014 FOOTECO M-12 / M-13 dès 2014-2015 1 <sup>ère</sup> ligue Promotion (dès 2015-2016) Sélections régionales M-13 dès 2015-2016 Femmes : LNA dès 2014 – 2015, sélections régionales M-13 et M-15 dès 2014-2015	Diplôme d'entraîneur des gardiens – Niveau 2
SFL dès 2012 - 2013 Responsable CO (Condition) dans les labels dès 2012 - 2013	Diplôme de préparateur physique

- 6.2** L'entraîneur responsable dirige les entraînements et prend en charge l'équipe avant, pendant et après le match. Si plusieurs entraîneurs ont les mêmes responsabilités au sein de l'équipe, ils doivent tous être en possession du diplôme correspondant. Pour la SFL, un règlement complémentaire sera édicté.
- 6.3** Le contrôle des diplômes exigés sous le point 6.1 incombe au DT/ASF. Pour les clubs de la ligue amateur, le DT/ASF peut déléguer ces tâches aux associations régionales.
- 6.4** Le DT/ASF reconnaît les diplômes des autres fédérations nationales selon la convention de l'UEFA sur la reconnaissance mutuelle des qualifications d'entraîneur. Des équivalences avec des diplômes ne figurant pas dans la convention UEFA Pro, étrangers ou universitaires, peuvent être obtenues selon les prescriptions d'exécution du règlement..
- 6.5** Pour les entraîneurs insuffisamment qualifiés, l'ASF peut accorder une autorisation provisoire ou exceptionnelle. Pour les clubs de SFL, un règlement complémentaire sera édicté.
- 6.6** Le DT/ASF soumettra à la commission pénale et de contrôle les cas concernant les clubs qui ont des entraîneurs insuffisamment qualifiés sans autorisation provisoire.
- 6.7** Les clubs qui emploient des entraîneurs insuffisamment qualifiés sans autorisation provisoire ou exceptionnelle et les entraîneurs responsables qui entraînent une équipe sans autorisation provisoire ou exceptionnelle pour laquelle ils sont insuffisamment qualifiés, seront punis par la commission pénale et de contrôle selon les prescriptions des statuts.

## **7 Contrats d'entraîneurs et cas de litige**

Les art. 4, art. 7, et l'art. 35, ch. 2 des statuts de l'ASF qui font foi.

## **8 Prescriptions d'exécution**

Le DT édictera des prescriptions d'exécution sur la base du présent règlement. Celles-ci devront être approuvées par le comité central.

## **9 Dispositions particulières**

- 9.1** Le diplôme d'instructeur obtenu avant 2013 reste valable pour entraîner en Challenge League sous réserve d'un engagement à effectuer la licence UEFA Pro durant son activité d'entraîneur en Challenge League.
- 9.2** Les instructeurs ayant obtenu leur diplôme avant 2013 et ayant entraîné 2 ans dans les 5 dernières années avant 2012 en Challenge League peuvent entraîner en Challenge League avec le diplôme d'instructeur
- 9.3** Le diplôme d'entraîneur des gardiens, niveau 3, ou diplôme étranger jugé équivalent, sera exigé dès la saison 2013 -2014 pour les clubs de SFL
- 9.4** Le diplôme de préparateur physique, ou diplôme étranger ou universitaire équivalent, sera exigé dès la saison 2012 - 2013 pour les clubs de la SFL

## **10 Différences de texte**

En cas de différence de texte, c'est le texte en langue allemande qui fait foi.

Ce règlement a été adopté par le Conseil de l'Association de l'ASF le

27 novembre 1999 et modifié le 6 mai 2000, le 23 novembre 2002, le 3 avril 2004, le 22 avril 2006, le 21 avril 2007, le 12 avril 2008, le 28 novembre 2009, le 28 février 2011, le 27 avril 2012, le 26 novembre 2012, le 13 avril 2013

Association Suisse de Football

Peter Gilléron

Le secrétaire général

Président Central

Muri, novembre 1999 / mai 2000 / printemps 2001 / novembre 2002 / avril 2004 / avril 2006 / avril 2007 / avril 2008 / novembre 2009 / février 2011 / / Avril 2012 / Novembre 2012 / Avril 2013

# Prescriptions d'exécution du règlement pour les entraîneurs

**Edition 2013**

Sur la base du règlement pour les entraîneurs, le Département technique de l'ASF édicte les prescriptions d'exécution suivantes :

### 1. Perfectionnement et renouvellement des diplômes

Chaque entraîneur diplômé est personnellement responsable de son perfectionnement auquel est liée la validité de son diplôme.

Cette responsabilité consiste à suivre régulièrement les modules de perfectionnement organisés par l'ASF ou J+S. Selon le diplôme d'entraîneur, le rythme suivant est prescrit :

Diplôme d'entraîneur	Perfectionnement
<b>Licence-Pro-UEFA</b>	Chaque année
Diplôme d'instructeur	
Diplôme A ASF Entraîneur de la relève J+S Diplôme B ASF Diplôme C ASF Cours C+ Diplôme D ASF	tous les 2 ans
Diplôme d'animateur du football des enfants	Libre selon région

Les directives spéciales de J+S sont valables pour la reconnaissance des moniteurs J+S.

Le diplôme sera suspendu pour un entraîneur diplômé qui n'accomplit pas son obligation de perfectionnement. (Statut « supprimé »). Cette suspension sera levée lorsqu'il aura suivi un module de perfectionnement ASF et J+S.

L'entraîneur diplômé qui n'accomplit pas son obligation de perfectionnement pendant 6 ans de suite, perdra son diplôme (Statut « Supprimé archivé »). Le diplôme pourra être récupéré par la fréquentation du cours de réintégration J+S et le module de perfectionnement ou la formation demandée par l'ASF (selon diplôme).

Des règles supplémentaires relatives à la reconnaissance des diplômes et à l'activité des instructeurs de l'ASF figurent dans la réglementation „Activité des instructeurs de l'ASF“.

### 2. Cartes de légitimation

Les cartes de légitimation ne seront remises qu'aux entraîneurs qui

- disposent d'un diplôme non suspendu et exercent une activité comme entraîneur actif dans un club de l'ASF

ou

- ont été actifs pendant 15 ans comme entraîneur diplômé, responsable principal dans des clubs de l'ASF ou des associations régionales.

Le Département technique (DT/ASF) remet les cartes de légitimation par l'intermédiaire des clubs par année civile. Les décisions prises par le DT/ASF sont définitives.

### 3. Autorisations provisoires

En application de l'art. 6.5 du règlement pour les entraîneurs, le DT/ASF peut accorder une autorisation provisoire aux équipes et à leurs entraîneurs responsables pour une durée d'une saison si l'entraîneur possède le diplôme du prochain degré inférieur et

- remplit les exigences du niveau de formation du prochain degré supérieur et
- peut accomplir le cours correspondant dans la saison pour laquelle l'autorisation provisoire est valable

ou si l'entraîneur qui était en possession du diplôme correspondant, mais l'a perdu selon chiffre 1

- remplit les exigences pour la récupération du diplôme et
- peut accomplir le cours de formation correspondant dans la saison pour laquelle l'autorisation est valable.

La délivrance d'une autorisation provisoire pour l'exercice d'une activité d'entraîneur est liée par le DT/ASF à l'obligation de suivre, dans un délai imparti, les cours requis pour l'obtention du diplôme.

Une autorisation provisoire ou exceptionnelle ne peut être délivrée qu'à 2 reprises pour tout entraîneur dans sa carrière, pour toutes les catégories gérées par le secrétariat de la formation des entraîneurs.

Une autorisation provisoire dans le cadre de l'obtention du diplôme A UEFA ou B UEFA est soumise à la réussite de l'examen d'entrée. Dans le cas d'un échec au dit examen d'entrée des diplômes A UEFA et B UEFA, l'autorisation provisoire n'est valable que pour le tour de compétition en cours. (Tour aller ou tour retour)

Pour les clubs de Challenge League, le DT/ASF ne délivrera l'autorisation provisoire que si l'entraîneur, **au moment de son engagement par le club, s'engage par écrit à faire la formation UEFA PRO**

Pour le ou les clubs promus en Super League, le DT/ASF ne délivrera l'autorisation provisoire que si l'entraîneur qui a été promu avec son équipe, a déjà commencé sa formation dans le cadre de la Licence-Pro.

A titre de garantie, la délivrance de l'autorisation provisoire est soumise à l'obligation pour le club de verser une caution.

L'autorisation provisoire n'est délivrée que lorsque la caution a été versée.

Le montant de la caution pour une autorisation provisoire est fonction de la ligue et donc liée au degré de formation exigé. Selon les ligues, la caution s'élève à :

	Swiss Football League	Espoirs de SFL / M-18 1ère ligue Promotion et Classic / Assistant SFL Préparateur CO SFL Entraîneur des gardiens SFL	M-14 / M-15 / M-16 LN féminine Entraîneur des gardiens Label Préparateur CO Label	Juniors "CCJL" 2ème ligue inter et 2ème ligue régionale 3ème ligue M-18 féminines M-16 féminines
Caution	20'000 francs	8'000 francs	3'000 francs	1'500 francs
<b>Durée de l'autorisation</b>	<b>2 ans</b>	<b>2 ans</b>	<b>1 an</b>	<b>1 an</b>

En plus de la caution, le club devra payer un émoluments de Fr. 300.- pour l'établissement de l'autorisation provisoire.

Si les obligations liées à la délivrance d'une autorisation provisoire ne sont pas remplies ou le sont en dehors du délai imparti, la caution échoit en faveur de l'ASF.

La prolongation, d'une année supplémentaire au maximum, d'une autorisation provisoire n'est possible que dans des cas exceptionnels justifiés. La prolongation d'**autorisations** provisoires est également liée à des obligations. A titre de garantie de conformité à ces obligations, une nouvelle caution de montant identique à la première, devra être versée. Le DT/ASF décide définitivement de la prolongation d'une autorisation provisoire. Une prolongation intervient aussi lorsqu'un club engage un autre entraîneur qui ne serait pas titulaire du diplôme requis, ou si le même entraîneur exerce au sein d'un autre club.

#### **4. Nouvelles équivalences**

##### **4.1 Entraîneur de la relève J+S**

###### **Prescriptions pour tous les entraîneurs**

- Reconnaissance J+S valable
- Actif

###### **Pour les possesseurs du diplôme B+ ASF (acquis avant le 1.10.2012)**

- Cours d'introduction J+S (2 jours). Cette formation sera dispensée uniquement en 2013 et 2014.

###### **Pour les possesseurs du diplôme A UEFA ou Instructeur ASF (acquis avant le 1.10.2012)**

- Cours d'introduction J+S (1 jour). Cette formation sera dispensée uniquement en 2013 et 2014.

##### **4.2 Demande pour le niveau « REGIONAL »**

- Les instructeurs ASF (Formation avant 2013) avec une activité d'au moins 3 ans comme entraîneur principal dans le football M-14 à M-21, ou avec une activité d'au moins 3 ans comme chef technique dans le football d'élite, peuvent demander, avant le cours pour obtenir l'équivalence, la qualification « REGIONAL ».

##### **4.2 Entraîneur en condition physique**

Pour s'inscrire au diplôme d'entraîneur en condition physique de l'ASF, le candidat-entraîneur doit répondre aux critères suivants :

Etre en possession de la licence UEFA A pour les possesseurs du diplôme A avant 2011

Pour les possesseurs de la licence UEFA A dès 2011

Les crédits obtenus lors des modules CO de la licence UEFA A (Evaluation des modules 2 ) devront être au minimum de 6

###### **Pour les possesseurs de diplômes universitaires ou de diplômes étrangers obtenus au sein des fédérations sportives – Pour les maîtres d'éducation physique et physiothérapeutes en Suisse**

Une équivalence peut être donnée sous certaines conditions ou refusée par la commission de décision (Directeur technique ASF et Chef de la formation des entraîneurs)

###### **Sont pris en compte pour l'obtention de l'équivalence:**

Les diplômes d'entraîneur obtenus dans le domaine du football

Les diplômes universitaires obtenus dans le cadre de la préparation physique

Les activités de préparateur physique pratiquées dans le sport, et plus précisément, dans le football.

**Un complément de formation minimum sera exigé et obligatoire pour toutes les demandes d'équivalence:**

Suivre le cours de préparateur physique de l'ASF

3 modules de 2 jours et 1 examen pratique

Suivre le module TE/TA du diplôme A UEFA

4 jours

Ce minimum de formation pourra être complété par d'autres obligations selon le CV du candidat.

**Pour des diplômes jugés insuffisants, le candidat devra suivre la voie traditionnelle**

Obtention du diplôme A UEFA

Inscription au Cours de préparateur physique de l'ASF

Cours Swiss Olympics et examen

Cours de 3 modules de 2 jours de l'ASF et examen

La commission de décision responsable des équivalences est formée du :

Directeur du Département technique de l'ASF

Chef du service de l'instruction

Les décisions prises par la commission sont sans appel. Une autorisation provisoire de 2 ans sera donnée, délai durant lequel le candidat devra remplir les conditions imposées. Le candidat sera tenu de suivre le cours ou les exigences de formation lors du cours organisé suivant immédiatement sa demande d'autorisation provisoire.

Ces règles sont valables pour le préparateur physique en SFL ainsi que pour l'engagement dans le label de formation.

### **5. Autorisations exceptionnelles**

Lorsqu'un club est promu en 1ère ligue ou en CL, ou dans les cas d'équipes de juniors "CCJL", de 3ème ligue et de ligue nationale féminine, le DT/ASF peut délivrer pour une saison au maximum, des autorisations exceptionnelles pour des entraîneurs qui ne remplissent pas les conditions pour une autorisation provisoire. Cette autorisation, contrairement à l'autorisation provisoire, n'est pas liée à des obligations. Les coûts de ce type d'autorisation correspondent au montant de la caution liée à une autorisation provisoire de la catégorie de jeu correspondante, auxquels s'ajoute un émoluments de Fr. 300.--.

Aucune autorisation exceptionnelle ne sera délivrée en cas de changement d'entraîneur. Lors du changement de l'entraîneur responsable, le club dispose de 20 jours pour trouver une solution conforme au règlement.

### **6. Recommandations pour la licence UEFA Pro**

Si l'examen final du diplôme A se termine avec une note de recommandation de 2, il existe la possibilité de répéter les parties insuffisantes ou l'examen dans son entier dans les années suivantes, et ainsi obtenir une meilleure note de recommandation. (selon total des crédits)

**Prescriptions et obligations pour une nouvelle recommandation : 2 ans d'activités comme entraîneur principal (M-14 – M-21)**

**En cas d'échec à l'examen des diplômes B, C ou D**

- Possibilité de refaire l'examen **exclusivement** dans le cadre d'un cours de même niveau (module examen)
- Recommandation 2 en cas de réussite

Les résultats obtenus lors d'un examen d'entrée au diplôme B et A restent valables 2 ans.

Tout examen final échoué peut être refait une fois.

Tout examen d'entrée peut être répété 2 fois après le 1<sup>er</sup> échec.

**7. Particularités**

Toutes les recettes provenant de cautions, d'émoluments et d'amendes sont liées à une utilisation pour la formation des entraîneurs.

Ces prescriptions d'exécution du règlement pour les entraîneurs ont été approuvées par le Comité Central de l'ASF le 8 mars 2013.

Elles entrent en vigueur pour la saison 2013 – 2014.

Les dispositions transitoires en vigueur sont les mêmes que celles du règlement pour les entraîneurs.

**8. Recours**

Un recours peut être présenté par écrit au Service de l'instruction DT/ASF contre tout résultat d'examen ou note de recommandation dans les 10 jours après réception de la feuille de résultat. Le DT/ASF prend une décision définitive concernant le recours.

Les recours ne seront acceptés que si les cautions suivantes ont été versées.

- |   |           |
|---|-----------|
| - Diplôme C et B  | Fr. 300.- |
| - Diplôme A, Cours d'instructeurs, UEFA Youth, Licence UEFA Pro | Fr. 500.- |

Lors d'un rejet du recours, la caution est perdue.

ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL  
Département Technique

Muri, février 2013

# Le statut de nos meilleurs joueurs – « NATIONAL »

Il est important de favoriser les joueurs des 2 plus hautes ligues suisses qui ont acquis, au travers de leur passé de joueurs, une expérience irremplaçable. Et il est également important de tirer profit de cette expérience et d'en profiter aussi vite que possible pour la formation des jeunes. Mais il faut aussi respecter certains principes :

- Le métier de joueur n'est pas celui d'entraîneur.
- Un métier s'acquiert au travers d'une expérience pratique, pas uniquement par le savoir
- Les règlements UEFA imposent de respecter des durées et délais

Joueurs avec le statut « Joueur NATIONAL » doivent trouver une voie facilitée à l'acquisition des diplômes de base dans la formation d'entraîneur, à savoir les **diplômes - animateur, diplôme C, certificat C+ et diplôme B UEFA**. Au niveau du règlement, il faut favoriser la possibilité d'entraîner plus vite des hautes catégories.

**L'obtention de ces diplômes se fait en 2 temps.**

## 1. Partie 1

- a. Module de 2 jours sur le football des enfants
  - i. Cours spécial à l'attention des joueurs SFL
- b. Cours du diplôme C / Moniteurs J+S
  - i. Cours SFL à Tenero en décembre ou en région

## 2. Partie 2

- a. Certificat C+
- b. Le diplôme B UEFA

Ces 2 cours, représentant 14 jours, doivent être suivis sur 2 ans, à raison de 14 jours.

L'examen d'entrée a lieu lors de la 1<sup>ère</sup> journée. Les participants qui réussissent l'examen poursuivent le cours. Les autres peuvent se représenter l'année suivante.

**Modalités et conditions.**

1. Le participant peut suivre ces cours sans obligation d'entraîner durant leur carrière.
2. Le joueur « **NATIONAL** » qui débute sa carrière d'entraîneur en possession du diplôme B UEFA peut entraîner les catégories suivantes et doit acquérir le diplôme B+ /Entraîneur de la relève dans la saison en cours
  - a. Sélections régionales M-13
  - b. Equipes du football d'élite M-14/M-15 / FOOTECO
  - c. Equipes du football de base COCA Cola Junior League/2<sup>ème</sup> ligue interrégionale
3. **Pour les joueurs qui n'ont pas fait leur formation du diplôme C à Tenero, et qui ont fini leur carrière,** ils peuvent jusqu'à 3 ans après la fin de leur carrière bénéficier de ces avantages.
4. **Pour les joueurs qui ont fait leur formation à Tenero durant leur carrière et qui ont fini leur carrière, mais n'ont pas fait la 2<sup>ème</sup> partie,** ils ont 2 solutions :

- i. Dans un délai de 3 ans, ils s'inscrivent à la formation « Partie 2 »
    - ii. Ils suivent le cours normalement dans une région
  - b. Pour ces entraîneurs, ils ne peuvent entraîner que les catégories suivantes, avant l'obtention du diplôme B
    - i. Coca Cola Juniors League
    - ii. 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale et régionale
5. Pour pouvoir suivre ce cours C+ et B UEFA pour les joueurs dits « National », le candidat doit présenter un plan de carrière du club. Dans l'autre cas, il doit suivre la filière traditionnelle en région et répondre aux critères habituels.
6. L'admission et l'obtention du diplôme A est soumis aux mêmes règles que pour les autres entraîneurs

### **Reconnaissance « Joueur NATIONAL »**

Pour être reconnu **joueur NATIONAL**, le joueur doit remplir les conditions suivantes :

1. Etre en possession d'un contrat de joueur en Superleague ou Challenge League

Pour les joueurs ayant fini leur carrière, ayant fait le diplôme C à Tenero, et désirant bénéficier d'un BUEFA adapté :

1. Avoir été en possession d'un contrat de joueur Superleague ou Challenge League durant 5 ans

### **Pour les joueuses :**

- Avoir joué au minimum 10 fois avec l'équipe nationale A féminine Suisse.

### **Assistant en SFL**

Le joueur dit « National » en possession du diplôme B UEFA peut débiter sa carrière comme assistant principal en SFL. Dans ce cas, il bénéficie d'une autorisation provisoire et se présente au Diplôme A UEFA qui suit.

# Cours animateur

## 1. Introduction

Le cours de 2 jours (anciennement « Cours du football des enfants ») sert d'introduction au cours du diplôme C – Moniteur J+S). Il est obligatoire pour l'obtention du diplôme C. Il présente un aperçu du concept du football des enfants de l'ASF

## 2. Diplôme

Aucun diplôme d'entraîneur  
Attestation régionale

## 3. Conditions d'admission

16 ans minimum  
Attestation du club confirmant une activité actuelle ou future dans le club

## 4. Structure du cours

2 jours ou 2 fois 1 jour  
Possibilité de présenter ce cours sous la forme de 4 soirées dans des groupements de clubs, après contact et accord du chef technique régional

## 5. Conditions de réussite

Aucun examen (les régions peuvent organiser un test de contrôle à titre informatif)

## 6. Récupération de diplôme

Pas de formation continue. Le cours est acquis définitivement

## 7. Inscription

On line, par le coach J+S

## 8. Coût du cours

Maximum 75 francs de frais de cours

# Moniteur J+S - Sport des enfants Football / Diplôme D

## 1. Introduction

Ce cours permet un approfondissement du concept de football des enfants de l'ASF. Il sert aussi de base pour l'obtention du diplôme C, par l'entremise de la visite du cours de 2 jours « Cours d'introduction J+S ».

## 2. Diplôme, catégorie de jeu

Diplôme D

Pas d'obligation pour une catégorie de jeu

## 3. Conditions d'admission

18 ans minimum

Pas d'examen d'entrée

## 4. Structure du cours

6 jours, (2 fois 3 jours, 3 fois 2 jours), Bloc de 5.5 jours

Chaque cours devrait être organisé avec des enfants une fois par jour.

## 5. Conditions de réussite

Examen

- Partie théorique
- Préparation de leçon
- Evaluation du travail de la semaine

Si le candidat suit le cours d'introduction pour le diplôme C (Condition : être entraîneur actif »), les notes de recommandation obtenues (dès 2013) seront conservées pour la suite de son parcours d'entraîneur.

## 6. Récupération de diplôme

Norme J+S après 6 ans

- Module de réintégration J+S 1 jour
- Module de perfectionnement 1 jour
- Si le participant est en possession d'une reconnaissance J+S dans un autre sport, il ne suit pas le module de réintégration J+S

Avant 6 ans

- Participation à un module de perfectionnement

## 7. Cours de perfectionnement

Le détenteur du diplôme D doit suivre tous les 2 ans un module de perfectionnement donné dans le cadre de la structure «J+S Sport des enfants Football»

## 8. Inscription

On line, par le coach J+S

## 9. Informations

Le possesseur d'un Diplôme D, dès 2013, peut s'inscrire au cours d'introduction J+S pour moniteurs « Sport des enfants » (Diplôme C) . La note de recommandation obtenue durant le cours « Sport des enfants » est valable pour la suite de sa carrière d'entraîneur (Diplôme B UEFA). Il obtient la reconnaissance Moniteur J+S Football et le diplôme C de l'ASF.

Les entraîneurs du football des enfants avec une reconnaissance « Moniteur J+S **football** Sport des enfants » sans note de recommandation peuvent suivre le cours d'introduction J+S de 2 jours. Pour une éventuelle annonce future au diplôme B, ils obtiennent la note de recommandation 2 et doivent remplir les conditions d'admission au diplôme B.

## 10. Coût du cours

Cours J+S

Assurance perte de gain

# Cours Moniteur J+S / Diplôme C

## 1. Introduction

Le cours de base de J+S représente aussi le premier diplôme ASF. Le cours présente les facteurs de la compétition. C'est un cours axé sur la découverte et l'essai. Sous une forme interactive, les instructeurs aident à la découverte de la matière spécifique au football, dans les divers domaines. Complété de quelques sujets propres à J+S, il est le cours pour une formation de base et l'entraînement dans le football de base.

## 2. Diplôme

Diplôme C de l'ASF / Moniteur J+S  
3<sup>ème</sup> ligue des actifs  
1ère/2ème ligue féminines

## 3. Conditions d'admission

18 ans minimum  
Pas d'examen d'entrée  
Cours d'animateur (football des enfants) ou Diplôme D

## 4. Structure du cours

1 module de 5.5 jours  
2 modules de 3 jours  
L'examen final est intégré dans le cours

## 5. Conditions de réussite

**L'évaluation se divise en 3 parties :**

- un examen écrit sous forme de QCM
- une partie méthodologique comprenant :
  1. la préparation de la leçon
  2. le travail sur le terrain
- une évaluation du potentiel du candidat

Chaque partie est évaluée de 1 à 4

- 1 = insuffisant / 2 = suffisant / 3 = bon / 4 = excellent

**En cas d'échec d'une des 2 parties (examen écrit et examen méthodologique)**

- Possibilité de refaire l'examen dans le cadre d'un cours de même niveau
- Prendre contact avec le chef technique régional

**En cas d'échec total : Les 2 parties (méthodologie et écrit) sont échouées (note 1)**

- Cours à refaire dans son entier

## 6. Récupération de diplôme

Norme J+S après 6 ans

- Module de réintégration J+S 1 jour
- Module de perfectionnement 1 jour Football
- Si le participant est en possession d'une reconnaissance J+S dans un autre sport, il ne suit pas le module de réintégration J+S

Avant 6 ans

- Participation à un module de perfectionnement

**7. Inscription**

On line, par le coach J+S

**8. Coût du cours**

Cours J+S

Assurance perte de gain

# Formation continue 1 J+S / Certificat C+

## 1. Introduction

Le module C+ dure 6 jours, sous la forme de 2 modules de 3 jours. Ce cours est un développement du diplôme C. Il présente certaines matières (travail de la vitesse, thèmes tactiques, développement de la technique, corrections) et met l'accent sur les problèmes de violence et de résolution de problèmes au sein de l'équipe. Chaque région peut y ajouter une partie propre à ses problèmes ou selon ses besoins. C'est un cours ouvert à tous, pour tous ceux qui cherchent un développement personnel et est obligatoire pour ceux qui veulent entraîner en Coca Cola Junior League.

## 2. Certificat, catégorie de jeu

Certificat C+ de l'ASF - J+S Formation continue 1  
A, B et C CCJL

## 3. Conditions d'admission

Pas d'examen d'entrée  
Diplôme C ASF – Moniteurs J+S  
Cours ouvert à tous les possesseurs du diplôme C ASF – Moniteurs J+S

## 4. Structure du cours

2 modules de 3 jours  
Pas d'examen final

## 5. Conditions de réussite

Avoir suivi le cours dans son entier

## 6. Récupération de certificat

Norme J+S après 6 ans

- Module de réintégration J+S 1 jour
- Module de perfectionnement 1 jour
- Si le participant est en possession d'une reconnaissance J+S dans un autre sport, il ne suit pas le module de réintégration J+S

Avant 6 ans  
Participation à un module de perfectionnement

## 7. Inscription

On line, par le coach J+S

## 8. Coût du cours

Selon région et J+S  
Certains bureaux J+S cantonaux organisent le cours. La carte APG est dès lors acquise.

# Formation continue 2 J+S / Diplôme B ASF – Licence B UEFA

## 1. Introduction

Le diplôme B ASF est composé de 4 modules : 1 module d'un ½ jour composé de l'examen d'admission, 1 module de 3 jours sur des aspects CO, 1 module de 3 jours sur des aspects TA et TE, et 1 module de 2 jours composé de l'aspect personnalité et de la partie examen. Ce diplôme est le premier pas de la série des diplômes UEFA. Il approfondit les connaissances du diplôme C et s'adresse aux entraîneurs qui se dirigent vers une conduite d'équipes d'actifs.

## 2. Diplôme, catégorie de jeu

Diplôme B ASF – Licence B UEFA – Formation continue 2 J+S  
2<sup>ème</sup> ligue interrégionale / 2<sup>ème</sup> ligue régionale

## 3. Conditions d'admission

### Pour les possesseurs du nouveau diplôme C (Cours donné dès 2011)

#### Recommandation 4 au diplôme C

- 1 saison complète (août à juin) de travail comme entraîneur principal avec une équipe du football à 11 ou FOOTECO M-13 avec autorisation provisoire à partir de l'obtention du diplôme C

#### Recommandation 3 au diplôme C

- 2 saisons complètes (août à juin) de travail comme entraîneur principal dont au moins 1 saison avec une équipe du football à 11 ou FOOTECO M-13 avec autorisation provisoire à partir de l'obtention du diplôme C

#### Recommandation 2 au diplôme C

- 3 saisons complètes (août à juin) de travail comme entraîneur principal dont au moins 1 saison avec une équipe du football à 11 ou FOOTECO M-13 avec autorisation provisoire à partir de l'obtention du diplôme C

### Pour les possesseurs de l'ancien diplôme C (Cours donné jusqu'en 2010)

#### Recommandation 4 au diplôme C

- Peut être convoqué immédiatement

#### Recommandation 3 au diplôme C

- Obtenir une recommandation du chef technique régional

#### Recommandation 2 au diplôme C

- Ne peut pas, pour l'instant, acquérir le diplôme B
- Doit, par une activité de plusieurs années, acquérir les qualités nécessaires
- Obtenir une recommandation du chef technique régional

### Pour tous les possesseurs du diplôme C

Certificat C+

Examen d'entrée au diplôme B réussi

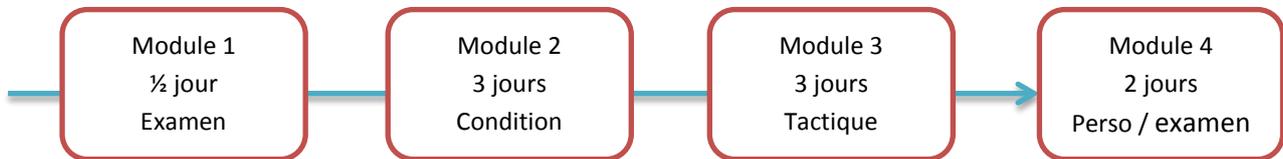
- Examen écrit
- Examen technique
- Examen CO

Age minimum d'admission

- 20 ans

Dernier cours de formation ou module de perfectionnement football qui ne remonte pas à plus de 2 ans

#### 4. Structure du cours



#### 5. Conditions de réussite

**L'évaluation se divise en 4 parties :**

- La note finale obtenue lors de l'examen d'entrée
- un examen écrit
- une partie méthodologique comprenant :
  1. la préparation de la leçon
  2. le travail sur le terrain
- une évaluation du potentiel du candidat

Chaque partie est évaluée de 1 à 4

- 1 = insuffisant / 2 = suffisant / 3 = bon / 4 = excellent

**En cas d'échec d'une des 2 parties (examen écrit et examen méthodologique)**

- Possibilité de refaire l'examen dans le cadre d'un cours de même niveau
- Prendre contact avec le chef technique régional

**En cas d'échec total : Les 2 parties (méthodologie et écrit) sont échouées (note 1)**

- Cours à refaire dans son entier

#### 6. Récupération de diplôme

Norme J+S après 6 ans

- Module de réintégration J+S 1 jour
- Module 3 du diplôme B UEFA de 3 jours
- Si le participant est en possession d'une reconnaissance J+S dans un autre sport, il ne suit pas le module de réintégration J+S

Avant 6 ans

- Participation à un module de perfectionnement

#### 7. Inscription

On line, par le coach J+S

#### 8. Coût du cours

Selon région et J+S

Certains bureaux J+S cantonaux organisent le cours. La carte APG est dès lors acquise.

# Entraîneur de la relève J+S / Diplôme B+ ASF

## 1. Introduction

Le cours B+ ASF / Entraîneur de la relève J+S remplace l'ancien certificat B+ ASF. Ce cours est désormais placé sous l'égide de J+S et organisé par l'ASF. Les modules de ce cours développent la matière pour les entraîneurs du football d'élite en préformation (M-12 – M-15) et servent de base aux contenus du football d'élite en formation. Ce diplôme donne droit à la reconnaissance « LOCAL » dans la formation des espoirs J+S

## 2. Diplôme, catégorie de jeu

Diplôme B+ de l'ASF – Entraîneur de la relève J+S

Préformation élite – Sélections régionales

Label préformation M-14/M-15 / Footeco M-12 / M-13 / Sélections régionales M-13 /

Femmes LNB et M-18 et sélections régionales M-13 et M-15

## 3. Conditions d'admission

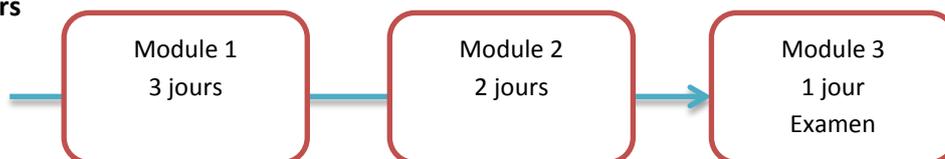
### Pour entraîner en préformation

- Reconnaissance J+S
- Notes de recommandation de 2, 3 ou 4 à l'examen du diplôme B
  1. Note 4 : 1 saison complète comme entraîneur principal en juniors D ou dans le football à 11
  2. Note 3 : 2 saisons complètes comme entraîneur principal en juniors D ou dans le football à 11
  3. Note 2 : 3 saisons complètes comme entraîneur principal en juniors D ou dans le football à 11
- Les activités d'entraîneur avant le cours du diplôme B comptent.

### Pour suivre la partie du diplôme A UEFA

- **Recommandation 4 au diplôme B ASF**
  1. 1 saison complète (août à juin) de travail avec une équipe du football à 11
    - a. M-14 et M-15 / Footeco M-13/Niveau 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale / 2<sup>ème</sup> ligue régionale / Juniors A, B et C CCJL / femmes M-18 et 1<sup>ère</sup> ligue dès l'obtention du diplôme B
- **Recommandation 3 au diplôme B ASF**
  1. 2 saisons complètes (août à juin) de travail avec une équipe du football à 11
    - a. M-14 et M-15 / Footeco M-13/Niveau 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale / 2<sup>ème</sup> ligue régionale / Juniors A, B C CCJL / femmes M-18 et 1<sup>ère</sup> ligue dès l'obtention du diplôme B
- **Recommandation 2 au diplôme B ASF**
  1. 3 saisons complètes (août à juin) de travail avec une équipe du football à 11
    - a. M-14 et M-15 / Footeco M-13/ Niveau 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale / 2<sup>ème</sup> ligue régionale / Juniors A, B C CCJL / femmes M-18 et 1<sup>ère</sup> ligue dès l'obtention du diplôme B
- **Examen d'entrée au diplôme A**
  1. Examen écrit sur les contenus de la matière des diplômes C et B, ainsi que du C+
  2. Examen vidéo
  3. Examen technique
  4. Examen CO

#### 4. Structure du cours



#### 5. Conditions de réussite

Examen final

- Examen écrit
- Préparation d'un thème pratique
- Enseignement du thème pratique
- Travail personnel par écrit

L'examen est réussi ou échoué. Il n'y a pas de note de recommandation.

#### 6. Récupération de diplôme

Norme J+S après 6 ans

- Module de réintégration J+S 1 jour
- Module de perfectionnement « Entraîneur de la relève J+S » 1 jour
- Si le participant est en possession d'une reconnaissance J+S dans un autre sport, il ne suit pas le module de réintégration J+S

Avant 6 ans

- Module de perfectionnement « Entraîneur de la relève J+S » 1 jour

#### 7. Cours de perfectionnement

L'entraîneur doit suivre le module spécifique de perfectionnement d'un jour pour les entraîneurs en possession du diplôme « Entraîneur de la relève J+S »

#### 8. Inscription

Candidat au diplôme A UEFA : par le secrétariat de l'ASF sur annonce des chefs techniques régionaux

Candidat au diplôme B+ - Entraîneur de la relève J+S : on line, par le chef technique régional

#### 9. Informations

En 2013 et 2014, les anciens diplômés B+ pourront obtenir une équivalence « LOCAL » s'ils suivent 2 jours du cours d'introduction J+S Entraîneur de la relève. Ces cours ne seront organisés qu'en 2013 et 2014.

En 2013 et 2014, les diplômés A et les instructeurs pourront obtenir une équivalence « LOCAL » s'ils suivent 1 jour du cours d'introduction Entraîneur de la relève J+S. Ces cours ne seront organisés qu'en 2013 et 2014. Les instructeurs ASF avec une activité d'au moins 3 ans comme entraîneur principal dans le football M-14 à M-21, ou avec une activité d'au moins 3 ans comme chef technique dans le football d'élite, peuvent demander, avant le cours, d'obtenir l'équivalence, la qualification « REGIONAL ».

#### 10. Coût du cours

Macolin

- Cours J+S
- Assurance perte de gain

Payerne ou Emmen

- Pas de carte APG / 200 francs / 400 francs avec les nuits

# Diplôme A ASF – Licence A UEFA

## 1. Introduction

Le diplôme A ASF traite des développements pour le football d'élite des actifs ainsi que le football d'élite des jeunes.

Le diplôme B+ASF - Entraîneur de la relève J+S représente la 1<sup>ère</sup> partie obligatoire du diplôme A ASF. A la fin de ce cours, un examen intermédiaire est organisé et les 30 meilleurs candidats peuvent suivre le diplôme A ASF. Les autres reçoivent le diplôme B+ ASF – Entraîneur de la relève J+S s'ils réussissent l'examen.

Les diverses parties du diplôme A développent, en se basant sur des analyses du jeu, différents aspects de la performance.

Ce cours s'adresse aux entraîneurs qui ont pour objectifs d'entraîner au haut niveau des actifs ou les équipes juniors du football d'élite.

## 2. Diplôme, catégorie de jeu

Diplôme A ASF – Licence A UEFA

Assistant en SFL / 1<sup>ère</sup> ligue promotion et 1<sup>ère</sup> ligue classic / Football d'élite M-16 – M-18 B Femmes LNA

### 1. Conditions d'admission

- **Recommandation 4 au diplôme B ASF**

1. 1 saison complète (août à juin) d'activité d'entraîneur principal d'une équipe du football à 11
  - a. M-14 et M-15 / Niveau 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale / 2<sup>ème</sup> ligue régionale / Juniors A, B, C CCJL / femmes M-18

- **Recommandation 3 au diplôme B ASF**

1. 2 saisons complètes (août à juin) d'activité d'entraîneur principal d'une équipe du football à 11
  - a. M-14 et M-15 / Niveau 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale / 2<sup>ème</sup> ligue régionale / Juniors A, B, C CCJL / femmes M-18

- **Recommandation 2 au diplôme B ASF**

1. 3 saisons complètes (août à juin) d'activité d'entraîneur principal d'une équipe du football à 11
  - a. M-14 et M-15 / Niveau 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale / 2<sup>ème</sup> ligue régionale / Juniors A, B, C CCJL / femmes M-18

- **Examen d'entrée au diplôme A**

1. Examen écrit
2. Examen vidéo
3. Examen technique
4. Examen CO

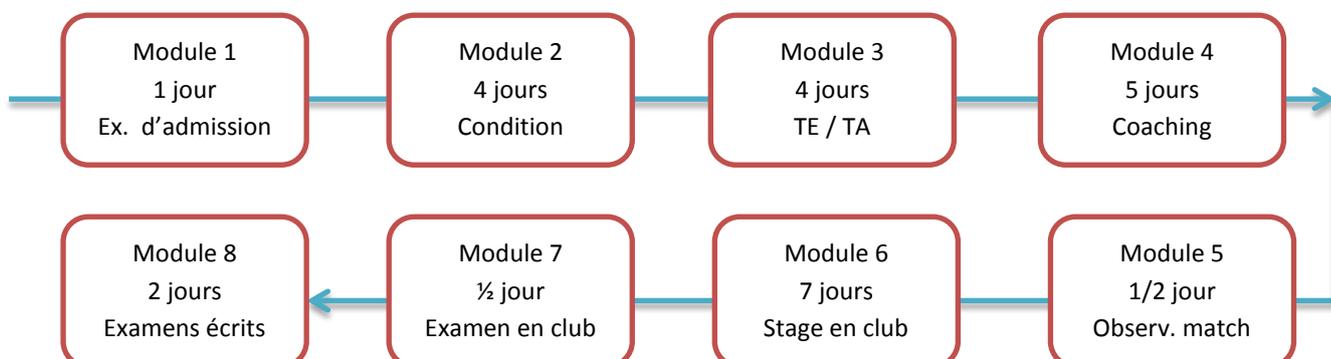
En cas d'échec, l'examen peut être répété 2 fois. Un candidat doit obtenir au minimum 40 points. Les 30 meilleurs candidats sont retenus. (12 alémaniques, 7 romands, 2 tessinois, et les 9 meilleurs viennet-ensuite.)

- Age minimum d'admission : 25 ans
- Certificat B+ - Entraîneur de la relève J+S  
Les candidats doivent faire la partie B+ intégrée avant de faire l'examen intermédiaire ou être en possession d'une équivalence

## 2. Structure du cours 2013

Cours entraîneur de la relève J+S (anciennement B+)

- Cours J+S : 6 jours



## 3. Conditions de réussite

L'évaluation se divise en 4 parties :

- Partie Condition Physique
  1. Le candidat doit être suffisant dans les 2 parties
  2. Le candidat doit obtenir 6 points au minimum pour pouvoir s'inscrire au cours de préparateur physique
- Partie TE, TA et évaluation personnelle
  1. Le candidat ne peut pas obtenir de notes insuffisantes
  2. Le candidat doit obtenir au minimum 10 points pour réussir le bloc
- Partie théorique
  1. Le candidat ne peut pas obtenir de notes insuffisantes
  2. Le candidat doit obtenir au minimum 10 points pour réussir le bloc
- Partie méthodologique
  1. Le candidat ne peut pas obtenir de notes insuffisantes
  2. Le candidat doit obtenir au minimum 10 points pour réussir le bloc
- Une note de recommandation en fonction du total de points est décernée en fonction de la licence UEFA Pro
  1. Recommandation 2 : de 33 à 54 points
  2. Recommandation 3 : de 55 à 74 points
  3. Recommandation 4 : de 75 à 95 points

Un examen échoué ne peut être répété qu'une seule fois

## 4. Récupération de diplôme

Norme J+S après 6 ans

- Module de réintégration J+S 1 jour
- Module 2 et 3 licence A UEFA
- Si le participant est en possession d'une reconnaissance J+S dans un autre sport, il ne suit pas le module de réintégration J+S

Avant 6 ans

- Participation à un module de perfectionnement

## 5. Inscription

On line, par le coach J+S

## 6. Coût du cours

1200 francs

# Préparateur condition physique ASF

## 1. Introduction

Le cours de préparateur physique de l'ASF se divise en 3 parties distinctes : le cours donné par Swiss Olympics, le cours ASF et les examens. Le développement des connaissances dans les divers domaines ayant trait à la condition physique représentent les contenus essentiels de ce cours. Ce cours s'adresse aux entraîneurs qui se dirigent vers une spécialisation et qui veulent vraiment travailler dans le domaine de la condition physique.

## 2. Diplôme, champ de validité et catégorie de jeu

Diplôme de préparateur physique de l'ASF – Diplôme CO Swiss Olympics  
Superleague et Challenge League / Responsable CO des labels de formation

## 3. Conditions d'admission

### Diplôme A UEFA

- Dès le cours 2010
  1. Minimum 6 points obtenus dans la partie CO
- Cours précédents
  1. Diplôme A UEFA

### Diplôme B UEFA

- Suivre le module de condition du diplôme A UEFA
- Maître de sport ou Physiothérapeute diplômé

Age minimum d'admission

- 28 ans

## 4. Structure du cours

Modules Swiss Olympics

- 5 modules de 3 jours
- 1 module avec examen intégré

Module ASF

- 3 modules de 2 jours
- 1 examen théorique
- 1 examen méthodologique

## 5. Conditions de réussite

L'évaluation se divise en 4 parties :

- L'examen Swiss Olympics qui représente 12 crédits
  1. Cet examen ne peut être échoué
- un rapport de stage représentant 5 crédits
- un examen méthodologique représentant 9 crédits :
- un examen théorique représentant 4 crédits

Aucune partie ne peut être insuffisante

Chaque examen, en cas d'échec, peut être répété une fois.

## 6. Récupération de diplôme

- Des cours de perfectionnement seront organisés dès la saison 2014-2015
- Chaque entraîneur CO doit suivre le cours

**7. Inscription**

Envoi à ASF, Service de l'instruction, Case postale, 3000 Berne 15

- Selon documents Swiss Olympics

**8. Coût du cours**

Swiss Olympics : 1500 francs

ASF : 1000 francs

# Cours d'experts J+S – Instructeur ASF

## 1. Introduction

Le cours d'experts J+S / Instructeurs ASF prépare à la formation des entraîneurs. Ce cours s'adresse à ceux qui veulent soutenir la formation des entraîneurs par un engagement dans les cours de formation J+S / ASF.

## 2. Diplôme, champ de validité et catégorie de jeu

Diplôme d'experts J+S / Instructeur ASF

Challenge League sous conditions (voir prescriptions d'exécution)

## 3. Conditions d'admission

### Diplôme A UEFA

- Recommandation 3 ou 4 à la fin du cours
- Recommandation du chef technique régional

### Diplôme B UEFA

- Recommandation 3 ou 4 à la fin du cours
- Recommandation par le chef technique cantonal
- Age minimum d'admission 28 ans

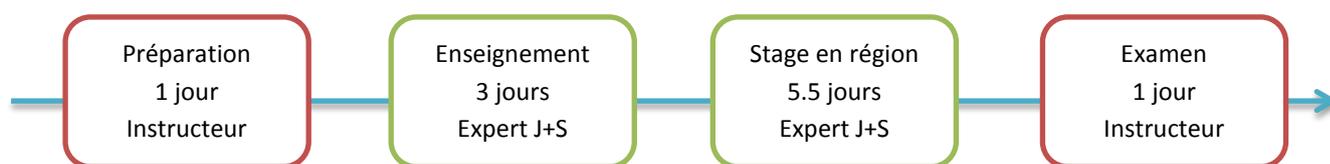
### Expérience d'entraîneur

1. Activités d'entraîneur principal (Durée et niveau)
2. La recommandation définitive appartient au chef J+S football et au chef de la formation des entraîneurs ASF

## 4. Structure du cours

4 parties

- Module préparation d'un jour
- Module d'enseignement de 3 jours
- Stage de 5.5 jours
- Module examen de 1 jour



## 5. Conditions de réussite

L'évaluation se divise en 2 parties :

- Stage en région pour la formation d'expert
- Examen théorique sous la forme d'un rapport et de sa présentation pour le diplôme d'instructeur

Chaque examen, en cas d'échec, peut être répété une fois.

**6. Récupération de diplôme**

- Suivi du module de perfectionnement pour experts
- L'instructeur doit s'engager dans sa région
- Si son activité est insuffisante, il peut être placé sur la liste des instructeurs inactifs

**7. Inscription**

- Par le chef technique régional à service de l'Instruction ASF

**8. Coût du cours**

J+S

Assurance perte de gain pour les parties « Module d'enseignement » et « Stage dans la région »

# Entraîneur des gardiens ASF

## 1. Introduction

Le cours prépare à la spécialisation.

Le niveau 1 permet de découvrir des formes simples et basiques de l'entraînement des gardiens.

Au niveau 2, on se focalise sur les aspects coordinatifs et la correction.

Le niveau 3 travaille la performance et développe les connaissances nécessaires au haut niveau.

## 2. Diplôme, catégorie de jeu

**Niveau 1** : cours de base, pas de catégorie de jeu obligatoire

**Niveau 2** : dès 2013-2014 label de préformation et sélection régionales, dès 2014-2015 FOOTECO, dès 2015-2016 1<sup>ère</sup> Ligue promotion. **Femmes** : dès 2014-2015 LNA et Sélection régionales M13 et M15

**Niveau 3** : dès 2013-2014 SFL et Sélection ASF/centre de formation, dès 2014-2015 Label de formation

## 3. Conditions d'admission

**Niveau 1** : Diplôme Sport des enfants / Cours d'animateur(anciennement football des enfants), 18 ans

**Niveau 2** : Diplôme Niveau 1 ou ancienne attestation Gardien, 20 ans, être en activité, rapport activité 1 moins avant le cours de niveau 2

**Niveau 3** : 25 ans, être en activité comme entraîneur de gardiens, Note de recommandation de 3 ou 4 au niveau 2 - Examen TE réussi

### Particularités

- **Pour les entraîneurs en possession de l'ancien Niveau 2 :**
  - o refaire le nouveau cours de niveau 2.
  - o Si l'entraîneur a travaillé depuis 5 ans dans une structure de label ou en SFL, il peut directement s'inscrire au niveau 3. La dernière activité (au minimum une saison complète) doit avoir été réalisée dans les 5 dernières années
- **Pour les gardiens de la SFL:**
  - o Ils peuvent directement s'inscrire au niveau 3 s'ils peuvent prétendre d'un contrat PRO de 5 ans en SFL, ou dans un championnat étranger de 1<sup>ère</sup> division suivant : Allemagne, Italie, Angleterre, France, Pays-Bas, Espagne, Danemark.
  - o A la fin de leur carrière, un délai de 5 ans est accordé pour se présenter au niveau 3. Passé ce délai, le candidat débutera au niveau 2.
- **Pour les entraîneurs étrangers :**
  - o Ils peuvent s'inscrire directement au niveau 3 s'ils peuvent prouver une activité de 3 ans comme entraîneur responsable d'une 1<sup>ère</sup> équipe professionnelle dans un club de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> division des pays suivants : Allemagne, Italie, Angleterre, France, Pays-Bas, Espagne, Danemark.
  - o Dans le cas contraire, l'entraîneur étranger débute avec le niveau 2 s'il est en possession d'un diplôme étranger reconnu par sa fédération

#### 4. Structure des cours

##### Niveau 1 :

- 2 jours

##### Niveau 2 :

- 3 ½ jours
- 1 jour examen pratique

##### Niveau 3 :

- ½ jour : Test technique et informations
- 2 jours : Module condition physique
- 4 jours : Examen CO et cours principal
- 1 jour : Examen final – Exposé et questions sur le rapport de stage, méthodologie sur le terrain
- Stage
  - o Le stage est à faire durant l'année de cours. Si le stage n'a pas été effectué et le rapport pas remis à la date prévue, le candidat ne peut pas se présenter aux examens.
  - o 7 jours, du match au match : Stage dans un club de SFL (Challenge League avec entraîneur de gardiens certifié) ou dans un des pays suivants :
  - o Allemagne, Italie, Angleterre, France, Pays-Bas, Espagne, Danemark

#### 5. Conditions de réussite

##### Niveau 1 :

- suivre le cours dans sa totalité

##### Niveau 2 :

- Examen pratique
  - o L'examen pratique (leçon) ne peut pas être insuffisant
- Examen Vidéo
- Engagement pendant le cours

##### Niveau 3 :

Examen	Insuffisant	Suffisant	Bon	Excellent	Tablette
	Crédits	Crédits	Crédits	Crédits	
Ecrit CO	0	3	6	9	35 à 39 crédits <b>EXCELLENT</b> 29 à 34 crédits <b>BON</b> 20 à 28 points <b>SUFFISANT</b> 19 crédits et moins <b>INSUFFISANT</b>
Exposé et questions	0	3	6	9	
Rapport de stage	0	3	6	9	
Leçon méthodologique	0	4	8	12	

- Aucune partie de l'examen ne peut être insuffisante.
- Chaque examen, en cas d'échec, peut être répété une seule fois.
- Si le candidat obtient 19 crédits et moins, le cours est raté dans son ensemble. Il peut choisir de répéter toutes les parties d'examen ou seulement celles qu'il désire

## 6. Note de recommandation pour le passage du Niveau 2 au Niveau 3

- Note 4
  - Peut faire le Niveau 3 s'il travaille au minimum 1 saison complète avec des gardiens 1<sup>ère</sup> ligue promo, Label de préformation, FOOTECO, Femmes LNA
- Note 3
  - Peut faire le Niveau 3 s'il travaille au minimum 2 saisons complètes avec des gardiens 1<sup>ère</sup> ligue promo, Label de préformation, FOOTECO, Femmes LNA
- Note 2
  - A atteint son plafond. Peut refaire 1 fois l'examen final dans les 2 prochaines années pour améliorer sa note de recommandation.
- Note 1
  - ne reçoit pas le niveau 2
  - Peut refaire l'examen uniquement 1 fois dans les 2 années suivantes

## 7. Inscription

Envoi à ASF, Service de l'instruction, Case postale, 3000 Berne 15

## 8. Informations

**Walpen Beat**, Sekretär Technische Abteilung, [walpen.beat@football.ch](mailto:walpen.beat@football.ch)

**Foletti Patrick**, Goaliechef SFV, [foletti.patrick@football.ch](mailto:foletti.patrick@football.ch)

## 9. Coût du cours

**N1 : 100.- sans la nuit, 200.- avec la nuit**

**N2 : 200.- sans la nuit, 400.- avec la nuit**

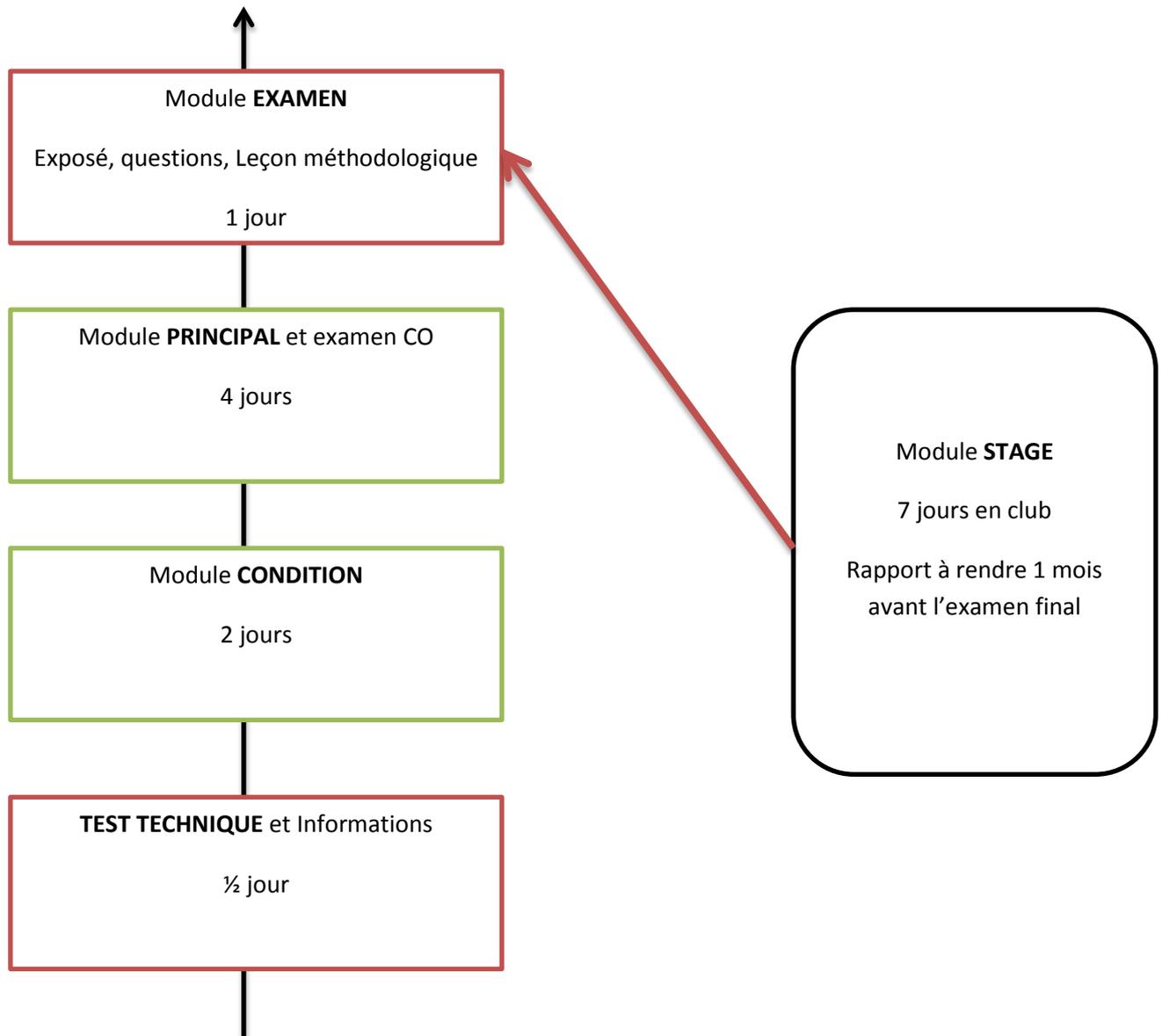
**N3 : 1'250 francs.-**

## 10. Cours de perfectionnement

Dès la saison 2014 – 2015, un cours de perfectionnement sera organisé pour chaque niveau.

Les participants devront suivre une cours de perfectionnement tous les 3 ans.

En cas de non-participation, le diplôme sera suspendu jusqu'au prochain module de perfectionnement

**Structure du niveau 3**

# Règlement et structure de la licence UEFA Pro

La durée du cours est de 18 mois. Les inscriptions doivent parvenir au département de l'instruction de l'ASF entre le **1<sup>er</sup> octobre et le 31 octobre**.

## Inscription

- Selon formulaire d'inscription de la dernière page

## Prix du cours

- **Swiss Olympics :** 2000 francs et 500 francs pour l'examen
- **ASF :** 5000 francs

## Conditions d'admission de base

### Activité d'entraîneur principal lors des 6 dernières années

- 3 saisons complètes
  - o Equipe M-21 du football des espoirs - 1<sup>ère</sup> ligue Promotion (Nouvelle catégorie dès la saison 2012-2013) - Challenge League

ou

- 4 saisons complètes
  - o 1<sup>ère</sup> ligue jusqu'à la fin de la saison 2011-2012 (1<sup>ère</sup> ligue Classic dès la saison 2012-2013)
- Note de recommandation 3 ou 4 à la licence UEFA A et conditions éventuelles demandés à la fin du diplôme remplies
- Une recommandation 2 oblige le candidat à la licence UEFA Pro à refaire l'examen complet de la licence UEFA A afin d'obtenir une recommandation 3 ou 4
- Un entraîneur qui a travaillé 2 ans comme professionnel avec une équipe de M-18 du football des espoirs peut s'inscrire à la licence UEFA Pro s'il travaille 2 ans en 1<sup>ère</sup> ligue

Le cours BTA de Swiss Olympics est partie intégrante de la licence UEFA Pro et doit être suivi durant la durée du cours UEFA Pro ou être en possession du candidat.

### Conditions particulières 1 - Joueur « National »

Le joueur est dit « National » s'il a été au bénéfice d'un contrat de joueur professionnel de 5 ans au niveau de la SFL ou d'un club de D1 dans les pays suivants : Allemagne-France-Espagne-Angleterre-Italie-Autriche-Pays-Bas-Portugal-Belgique-Ecosse

### Conditions d'admission pour le joueur « National »

#### Activité d'entraîneur principal lors des 5 dernières années

- 2 saisons complètes
  - o Equipe M-18 du football des espoirs - Equipe M-21 du football des espoirs - 1<sup>ère</sup> ligue Promotion (Nouvelle catégorie dès la saison 2012-2013) - Challenge League

ou

- 3 saisons complètes
  - o 1<sup>ère</sup> ligue jusqu'à la fin de la saison 2011-2012 (1<sup>ère</sup> ligue Classic dès la saison 2012-2013)
- Note de recommandation 3 ou 4 à la licence UEFA A et conditions éventuelles demandés à la fin du diplôme remplies
- Un joueur « National » ayant obtenu une recommandation 2 à la licence UEFA A est soumis aux conditions d'admission de base.

Le cours BTA de Swiss Olympics est partie intégrante de la licence UEFA Pro et doit être suivi durant la durée du cours UEFA Pro ou être en possession du candidat.

**Conditions particulières 2 - Assistant en SFL**

L'assistant-entraîneur en SFL en possession d'un diplôme A UEFA et au bénéfice d'une note de recommandation de 3 ou 4 peut s'inscrire à la licence UEFA Pro moyennant les conditions suivantes :

**Conditions d'admission pour l'entraîneur-assistant**

- Contrat professionnel en SFL
- 4 saisons de travail

**Structure du cours de la licence UEFA Pro**

Association Suisse de Football

1/2 jour – Journée d'introduction

3 jours – Co et physiologie

3 jours – TE / TA

2 jours – Stratégie

4 jours – Management

2 jours – Communication et droits

1 jour – Application en club

7 jours – Stage collectif - Etranger

7 jours – Stage en duo – Sélection

14 jours – Stage en duo - Suisse

1 - 3 jours – Examen

Rapport de stage et pratique

Swiss Olympics

21 jours

Formation d'entraîneur  
professionnel

Swiss Olympics

Examen

## Licence UEFA PRO

### *Module 1 - CO et physiologie*

---

- Rappel
- Développement pour joueurs pro
- Réhabilitation
- Relation avec le préparateur physique
- **Evaluation sommative**
  - o Thème aléatoire
  - o Travail individuel

### *Module 2 - TE/TA*

---

- Relation TE/TA
- Philosophie de jeu et travail TA
- Individualisation TE/TA
- Choix des joueurs
- **Application pratique**
  - o Présentation de tâches sur le terrain

### *Module 3 - Stratégie*

---

- Analyse video
  - o Moyens d'analyse
- Préparation d'analyse
- **Application pratique**
  - o Observation de match
  - o Match international, Championnat ou Coupe européenne
- **Evaluation sommative**
  - o Rapport analyse de match
  - o Préparation de l'entraînement tactique

### *Module 4 - Management*

---

- Le leadership : mener une discussion collective ou individuelle
- La connaissance des autres et la communication interne
- La gestion des conflits
- La gestion d'un groupe
  - o Staff
  - o Joueurs
  - o Dirigeants
- Les outils
- **Application pratique**
  - o Cas d'école
  - o Situation de crise

---

### **Module 5 - Communication, médias / Droits et règlements**

---

- La communication externe
- Relations avec les médias
  - o Dangers et profits
  - o Outils
  - o ComportementsPresse écrite/Radio/TV
- Notions d'éthique
- Droits et règlements
  
- **Application pratique**
  - o Situations de communications externes
    - Evaluation presse écrite
    - Evaluation radio et TV
  - o Analyse des situations

---

### **Module 6 - Evaluation en club**

---

#### **Application pratique (2 x ½ journée)**

- Observation de l'entraînement
  - o L'instructeur observe le candidat et analyse des situations avec lui après la séance
    - Coaching
    - Analyse de situations
- Observation de match
  - o L'instructeur observe le candidat et analyse des situations avec lui après le match
    - Coaching
    - Analyse de situation

---

### **Module 7 - Stage collectif**

---

#### **Application pratique**

- Visite d'un club
  - o Du match au match
  - o Groupe de langue française
    - Club en France ou en Belgique
  - o Groupe de langue allemande
    - Club en Allemagne
- Rapport commun

### **Module 8 - Stage sélection**

---

#### **Application pratique**

- Participation à un stage d'une équipe nationale suisse
- **Evaluation sommative**
  - o Rapport de stage  
Selon prescriptions de travail

Ou

- Observation d'un championnat d'Europe ou du monde
  - o M-19 / M-21 / EURO
  - o Projet à proposer pour acceptation
- **Evaluation sommative**
  - o Rapport d'observation

### **Module 9 - Stage Suisse**

---

#### **Application pratique**

- Suivi d'un club de SFL durant 2 semaines
  - o 1 semaine dans la période de préparation
  - o 1 semaine dans la période de compétition  
Du match au match
- **Evaluation sommative**
  - o Rapport de stage

### **Module 10 - Examen**

---

- **Evaluation des rapports**
    - o Rapport d'analyse du match
    - o Préparation de l'entraînement
    - o Rapport du stage « Sélection »
    - o Rapport du stage « Suisse »
  - **Présentation**
    - o Stage « Sélection »
    - o Stage « Suisse »
    - o Analyse du match
  - **Entraînement**
    - o Présentation pratique de l'entraînement selon analyse de match (Module stratégie)
-

## *Evaluation de la licence UEFA PRO*

---

### Modules

- Participation à tous les modules (obligatoire)

### Module 1

- Travail individuel CO 20 crédits

### Module 10 - Examen

#### Rapports

- Rapport d'analyse de match 20 crédits
- Préparation de l'entraînement 10 crédits
- Rapport du stage « Sélection » 20 crédits
- Rapport du stage « Suisse » 20 crédits

#### Présentation

- Stages « Sélection », « Suisse », Analyse du match 30 crédits

#### Entraînement

- Présentation pratique de l'entraînement « Analyse de match » 30 crédits

#### Swiss Olympic

- Evaluation
  - o Note 5.5 à 6 30 crédits
  - o Note 5 à 5.4 25 crédits
  - o Note 4.5 à 4.9 20 crédits
  - o Note 4 à 4.4 10 crédits
  - o Au-dessous de 4, aucun crédit. Examen à refaire

#### Evaluation finale du cours

Nombre de crédits	Mention
150 à 180	Excellent
120 à 149	Bon
90 à 119	Suffisant
Au-dessous de 90	La licence n'est pas accordée

#### En cas d'échec

- **Aucune partie de l'examen ne peut être insuffisante, soit au-dessous de 50 % des crédits maximum**
- **Chaque examen, en cas d'échec, peut être répété une seule fois.**
- **Si le candidat obtient 89 crédits et moins, le cours est raté dans son ensemble. Il peut choisir de répéter toutes les parties d'examen ou seulement celles qu'il désire**
- **En cas d'échec à Swiss Olympic, les règlements appliqués sont ceux de Swiss Olympic.**

# Annonce d'inscription pour la licence UEFA PRO

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : ..... NP : ..... Ville : .....

Téléphone privé : ..... Natel : .....

E-mail : .....

Candidat répondant à la mention : National

### Activités d'entraîneur sur les 6 dernières années

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Formation d'entraîneur

Diplôme d'instructeur : oui Non Date de l'obtention du diplôme : .....

Diplôme A UEFA : Date de l'obtention du diplôme : .....

Note de recommandation au diplôme A UEFA : .....

Formation Swiss Olympics FEP effectuée : oui Non Date de l'obtention du diplôme : .....

### Motivation

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date : .....

Signature : .....

A renvoyer : Association Suisse de Football, Service de l'instruction, M. Yves Débonnaire, Case postale, 3000 Berne 15

# Diplôme A+ / Diplôme UEFA Youth

## 1. Introduction

- Ce cours donne une reconnaissance (Entraîneur M21/M18 et Chef technique) même temps qu'une formation continue pour le football professionnel. Les thèmes vont du talent individuel à la planification de carrière en club. Le diplôme BTA de Swiss Olympics est une partie du cours.

## 2. Diplôme, catégorie de jeu

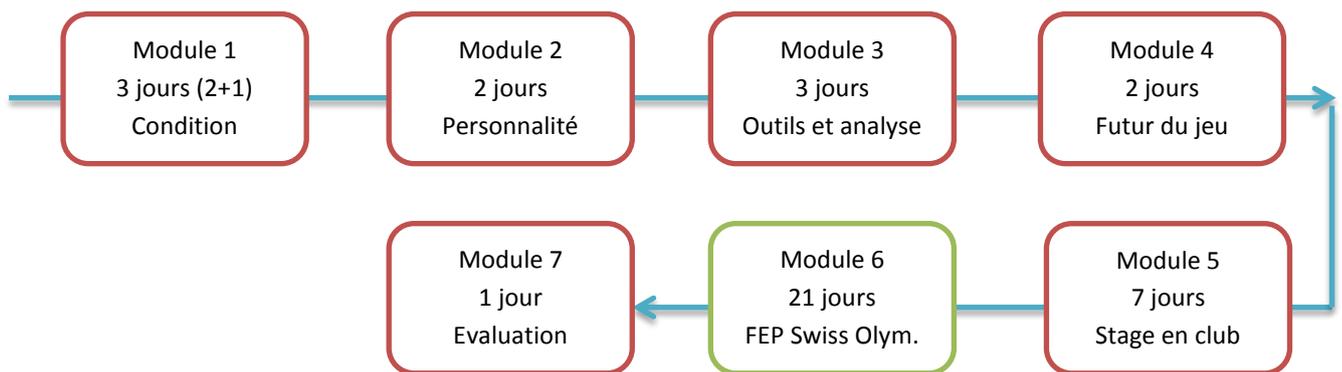
- Diplôme A+, Diplôme UEFA Youth
- M21 - M-18 dès 2013 / 2014
- Chef technique

## 3. Conditions d'admission

- Les entraîneurs M-18 et M-21 sont obligés de suivre ce cours
- Les entraîneurs M-16 peuvent s'inscrire au cours
- La priorité est donnée aux entraîneurs des M-18 et M-21

## 4. Structure du cours

- Le cours dure 2 ans.



## Modules

1. Condition physique
  - a. Test équipe nationale
  - b. Individualisation
  - c. Développement
2. Personnalité
  - a. Gestion du groupe
  - b. Gestion de l'individu
    - i. Talents
  - c. Futur du joueur
  - d. Relation club

3. Analyse video
  - a. Utilisation des outils
  - b. Développement et transfert
  - c. Individualisation
  
4. Le jeu
  - a. Eléments TE/TA/CO/ME
  - b. Tendances du futur

### **Stage**

- 2 candidats dans un club étranger
  - o 1 semaine, du match au match
  - o 1 rapport de stage

### **Evaluation**

- Présentation du rapport de stage
- Evaluation orale selon thème tiré au sort
- Evaluation Swiss Olympics

### **5. Condition de réussite**

- Le candidat doit suivre le cours dans son entier
- Les 3 éléments suivants doivent être réussis :
  - o Le rapport de stage
  - o L'évaluation orale selon le thème tiré au sort
  - o Le cours FEP de Swiss Olympics
- Chaque examen peut être répété une fois en cas d'échec.

### **6. Inscription**

- Par secrétariat de l'ASF

### **7. Coût du cours**

- Swiss Olmypics: 2000 francs + 500 francs pour l'examen
- ASF: 500 francs